

nelles agricoles (4) et non agricoles (4) considérées comme les plus représentatives. S’y ajoutent, avec voix consultative seulement, des représentants du corps médical et des Associations familiales. Le conseil désigne en son sein les membres des différentes commissions, statutaires ou facultatives. Un bureau de 8 membres a été mis en place en 1976.

Le fonctionnement de la Caisse est assuré par un directeur, un agent comptable, quelques agents communs à la Caisse Générale et à la Caisse d’Allocations familiales et 84 employés, personnel non fonctionnaire relevant d’une convention collective nationale avec certaines dispositions propres aux DOM. Il existe en outre un contrôle médical auprès de la Caisse : un contrôleur de sécurité assure depuis 1971 un service de prévention des accidents du travail en collaboration avec la direction de la main-d’œuvre, tandis qu’une assistante sociale effectue les enquêtes auprès des prestataires.

La Caisse gère le régime général, le régime agricole et depuis 1972 le régime des fonctionnaires. Les militaires ont leur régime autonome.

Les cotisants étaient en 1976 environ 2 500 dont 1 000 comme chefs d’entreprise et à peu près autant comme employeurs de gens de maison. Les salariés immatriculés étaient environ 11 500, dont près de 1 000 nouveaux dans l’année. Mais pour connaître le chiffre exact, il faudrait déduire de nombreux radiés.

Il est à noter que seulement 40 % de la population relève de la Sécurité Sociale ; de nombreux salariés ne sont pas déclarés, du fait des employeurs ou en raison de la nature des activités pratiquées (« jobs »).

La trésorerie de la Caisse n’est pas particulièrement aisée. Si à l’époque de la construction de Kourou et jusqu’en 1969, les cotisations massives versées par les grandes entreprises permettaient des recouvrements automatiques à 90 %, depuis lors de grosses difficultés se sont faites sentir. En 1972, 429 mises en demeure et 204 contraintes ont dû intervenir. De plus il existe un contentieux important, notamment en matière de recours contre les tiers. En 1972, pour 166 000 F à recouvrer, 4 600 F seulement l’ont été. Ces difficultés se répercutent aussi bien au niveau du Centre Hospitalier que des individus et les délais de liquidation sont généralement longs. Les centres de paiement sont au nombre de trois : Cayenne, Kourou et St-Laurent.

2 - La Caisse d’Allocations familiales

La Caisse Générale a assuré à partir de 1956 le service des allocations familiales jusqu’à ce qu’une Caisse autonome ait été instituée en 1971.

Cette Caisse est administrée par un Conseil qui comprend 18 membres, dont 8 représentants des salariés allocataires, 4 représentants des exploitants agricoles, 4 représentants des employeurs des professions non agricoles et 2 membres désignés par l’Union nationale des Associations familiales. Le bureau est de 7 membres et il existe aussi plusieurs commissions ou comités. Le personnel comprend un directeur et 20 agents. Les prestations sont payées dans les mêmes centres que la Sécurité Sociale.

Les prestations familiales ne sont pas au même niveau pour la foncion publique et le secteur privé - différentes dans les deux cas de la Métropole ; il faut par ailleurs justifier de 6 h de travail par jour alors qu’en Métropole 1200 h par an suffisent.

Des assistantes sociales exercent au besoin la tutelle. Pour Camopi, les prestations sont versées à une association éducative qui les redistribue en nature. Il existe un régime spécial agricole (AFEXA).

Ces différentes caisses, Sécurité Sociale et Allocations Familiales, sont placées sous la tutelle administrative de la Direction régionale de la Sécurité Sociale de Fort-de-France qui dépend elle-même du Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale.

Organismes consultés

CAISSE REGIONALE DE LA SECURITE SOCIALE. Fort de France.

CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L’ACTION SANITAIRE ET SOCIALE. Cayenne.

INSTITUT PASTEUR. Cayenne.

Préparée par l’ORSTOM avec la collaboration du Docteur LAC

LA SCOLARISATION

Les premières écoles reconnues officiellement en Guyane datent du XVIII^e siècle et sont dirigées, selon les époques et les aléas de l’histoire par le clergé (le Prêfet apostolique) : Collège des Jésuites, Pension de la sœur Marie-Thérèse Julien (1822), Ecole des frères de la doctrine chrétienne, Ouvroir Sainte-Anne..., ou par les laïcs (sous l’autorité du Gouverneur) : petit Collège de Cayenne au début du XVIII^e siècle, Collège de la colonie 1748, école des Arts et Métiers 1849...

La 3^e République étend son œuvre scolaire aux colonies. Ainsi l’enseignement primaire devient-il gratuit en Guyane en 1876. Mais il ne sera essentiellement laïque qu’avec l’éviction des congrégations en 1881, et la fermeture des écoles religieuses de garçons, cette année-là, et de filles en 1890. En 1881, est créé le Collège colonial laïque. Les écoles primaires vont s’installer progressivement dans les communes (1892 Rémire...).

Le service de l’Enseignement est organisé par arrêté du 17 septembre 1906. Le Directeur du Collège en assure le fonctionnement, situation qui a duré jusqu’en 1970. En 1928, 2 988 enfants fréquentent l’école primaire (dont 1 592 à Cayenne) ce qui représente 39 écoles (dont 7 à Cayenne), enseignement privé compris (700 élèves). L’enseignement public compte 69 instituteurs et 28 auxiliaires. On constate cependant que l’enthousiasme pour l’école n’est pas général, surtout en campagne, et que le recrutement du personnel métropolitain qualifié est difficile - surtout dans l’enseignement secondaire. Le collège compte 271 élèves et toutes les classes ; cependant il ne délivre, et cela depuis 1925, qu’un brevet de capacité colonial qui n’est pas équivalent de plein droit au baccalauréat. Des bourses pour les Antilles ou la Métropole devaient être accordées : en 1920, 24 pour l’enseignement secondaire et 22 pour le supérieur.

En 1946, la situation n’est pas tellement différente. L’enseignement primaire compte 3 468 élèves en 32 écoles ; des cours complémentaires ont été ouverts et l’enseignement secondaire se diversifie. En 1939 un cours normal et une section professionnelle ont été institués. Comme dans tous les autres secteurs, la guerre a perturbé notablement l’enseignement, en particulier les effectifs du corps enseignant n’ont pas évolué.

Depuis la départementalisation des efforts très importants ont été faits pour la scolarisation de tous les enfants de Guyane, tant à Cayenne que dans les communes. Et on peut considérer aujourd’hui que cet objectif est atteint, sauf dans certains groupes ethniques de l’intérieur, mais cela, plus par respect pour leur propre culture que par impossibilité matérielle.

A - L’Inspection académique

L’Inspection académique de Guyane - vice-rectorat jusqu’en 1976 - a été créée le 15 août 1970 par séparation des fonctions de proviseur du lycée Félix EBOUT et de chef des services départementaux de l’Education Nationale, jusque là confondues. Liés tout d’abord à l’Académie de Bordeaux, ses services font partie maintenant de la nouvelle Académie Antilles - Guyane créée en 1973 et dont le siège a été fixé à Fort-de-France en 1974.

Les services de l’Inspection académique, précédemment dispersés dans des bâtiments souvent vétustes, ont été regroupés à Baduel en 1971 et devraient être transférés dans des bâtiments à construire sur le domaine de Baduel (près de la source).

L’Inspecteur d’Académie exerce sous l’autorité du Recteur, la direction de tous les services de l’Education Nationale. Il est secondé par 2 inspecteurs départementaux spécialisés (école maternelle et formation des maîtres), par 3 conseillers pédagogiques et par un personnel administratif d’une cinquantaine d’agents.

En liaison étroite avec l’Inspection académique fonctionnent des services communs. Le **Centre Départemental de Documentation Pédagogique** a commencé d’abord au lycée, puis dans des locaux qui sont jumelés à l’Ecole Normale. Il comprend une bibliothèque de 6 000 volumes (manuels, ouvrages de base, revues), un service de documentation et une salle de lecture. Son service audio-visuel assure les émissions de radio diffusées l’après-midi, de même pour la télévision scolaire ; il prête aussi du matériel, possède un atelier de duplication et édite une revue « Guyane-Education ». Le **Centre d’Information et d’Orientation** implanté au collège Zéphyr est assisté d’un directeur et d’une conseillère pour informer les parents au cours de visites dans les établissements et faire passer des tests aux élèves.

B - Les Enseignements Primaire et Secondaire

En 1974-75, sur une population de 55 000 habitants au recensement, 17 000 étaient scolarisés (devenus 19 000 pour 1977-78), soit au moins 31 % et pour les seuls enseignements primaire, secondaire et technique. Ce chiffre, considérable comparé aux 23 % de la Métropole, est le résultat d’une progression rapide ; il tient à l’application scrupuleuse de la réforme de l’enseignement qui s’est étendue à la fois vers la base, depuis l’âge

de 3 ans, et vers le haut, mais aussi à l’essor démographique inscrit dans les statistiques de naissances (1 000 en 1960, 1 500 en 1970). Ainsi parallèlement à la croissance des effectifs, le nombre d’écoles a dû être augmenté et les effectifs du corps professoral renforcés.

1 - L’Enseignement Primaire

Le pré-élémentaire compte 3 331 élèves dans le public et 430 dans le privé en 1978. Les classes sont de 30 à 35 élèves en moyenne. L’élémentaire rassemble 7 538 élèves dans le public et 1 020 dans le privé. Ces chiffres n’ont pas sensiblement augmenté par rapport à la rentrée 1972 (11 131 élèves au total), par suite du passage obligatoire de tous les élèves âgés de plus de 12 ans dans le second degré, quel que soit leur niveau. Un effort particulièrement important a été fait pour l’enseignement spécialisé qui a pu accueillir 640 élèves en octobre 1973, contre 68 élèves, seulement en octobre 1969. Celui-ci est donné dans des classes de perfectionnement pour les débiles légers : 359 élèves dans le public répartis en 27 classes dont 6 forment un Institut Médico-pédagogique (IMP) créé en 1971 sur la commune de Montjoly, actuellement rue Arago, qui reçoit en semi-internat 77 débiles moyens. Les débiles profonds sont pris en charge par la DDASS et scolarisés en Métropole. Une Commission départementale de l’enseignement spécialisé assure chaque année le dépistage des insuffisances physiques ou mentales. En 1974 elle a reconnu que, sur un peu plus de 1 000 élèves des classes préparatoires, 39 % étaient en retard et devaient donc redoubler, et que, sur l’ensemble, 23 % manifestaient des troubles ou des handicaps, dont 12 des troubles du langage ou de la dyslexie.

On peut remarquer un effort original de recherche d’un enseignement adapté aux étrangers (Brésiliens à Cayenne, Surinamiens à St-Laurent) : 15 classes spéciales d’initiation leur ont été ouvertes dans les différentes communes et en particulier sur les fleuves.

La **formation des maîtres** était réalisée entièrement en Martinique jusqu’en 1971. Depuis, un Centre Départemental de Formation Professionnelle des Instituteurs a été créé à Cayenne. Devenu Ecole Normale, il dispose depuis 1974 d’un bâtiment construit pour lui, face à la Cité Scolaire du boulevard de la République. L’Ecole Normale assure la formation initiale des élèves maîtres (ceux qui ont passé un concours), celles des instituteurs remplaçants et le recyclage des instituteurs titulaires. Un directeur, plusieurs professeurs et conseillers pédagogiques forment l’encadrement. Des classes d’application fonctionnent dans 3 établissements de la ville : Just Hyacin, Jean Macé (maternelle) et Stanislas (perfectionnement). Quant au recyclage des maîtres, surtout en mathématiques, il a lieu au cours d’ateliers tournants animés par les enseignants eux-mêmes.

2 - L’Enseignement Secondaire

a - 1^{er} et 2^e cycles longs

C’est là sans doute qu’ont été réalisés les plus gros efforts pour augmenter la capacité d’accueil. Pendant longtemps, seuls le Collège National, devenu le lycée Félix Eboué en 1944, et l’externat St-Joseph assurant ces enseignements. En 1968 a été créé le CES de Kourou, devenu en 1971 un lycée polyvalent à vocation industrielle avec CES annexé (400 élèves). Le CEG de St-Laurent, créé en 1969, fut scindé en 1973 en CES et CET (325 élèves). Entre 1969 et 1972 trois établissements ont été ouverts à Cayenne : le CES de la Cité Scolaire (1 100 élèves), le CES Zéphyr (660 élèves) et le CES Madeleine (770 élèves). Au lycée Félix Eboué (690 élèves en second cycle), les sections représentées sont A, B, C, D et en technique long G1, G2, F7, F8, à Kourou (200 élèves en second cycle) A, B, C, D, T1 et F2. Ce lycée reconstruit à Baduel doit permettre en 1979 l’accueil de 1 200 élèves. Les anciens bâtiments seront aménagés pour recevoir des effectifs du 1^{er} cycle du collège.

De plus 4 SES (Section d’Education Spécialisée) ont été créées pour la scolarisation des enfants de plus de 12 ans incapables de suivre les programmes des CES : 2 à Cayenne (279 élèves), 1 à Kourou (57 élèves), 1 à St-Laurent (50 élèves). Ces 4 SES couvrent les besoins du département.

b - 2^e cycle court (Enseignement Technique)

En 1977 ce second cycle regroupe 1 504 élèves dans le public et 293 dans le privé. Trois CET fonctionnent à Cayenne. Le CET Marchoux, ouvert en 1970, est spécialisé dans la préparation aux emplois de bureaux et l’habillement (664 élèves). Le CET Voltaire, créé depuis 1950, forme 427 garçons pour les métiers du bâtiment. Le CET République enseigne depuis 1973 la mécanique et l’électricité (287 élèves). A St-Laurent, le CET fonctionne depuis 1974 et prépare 100 élèves à toutes les spécialités.

L’éventail des CAP et BE proposé est très large : mécanique générale, électricité, maçonnerie, dessin, plomberie, sténodactylographie, aide-comptable... Mais cet enseignement est mal aimé de la population guyanaise qui n’y met ses enfants qu’en désespoir de cause, quand toutes les autres écoles leur sont fermées ; aussi le niveau général des élèves est trop souvent extrêmement bas et tout l’enseignement, comme les résultats, s’en ressentent. 9 classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) complètent la capacité d’accueil des CET.

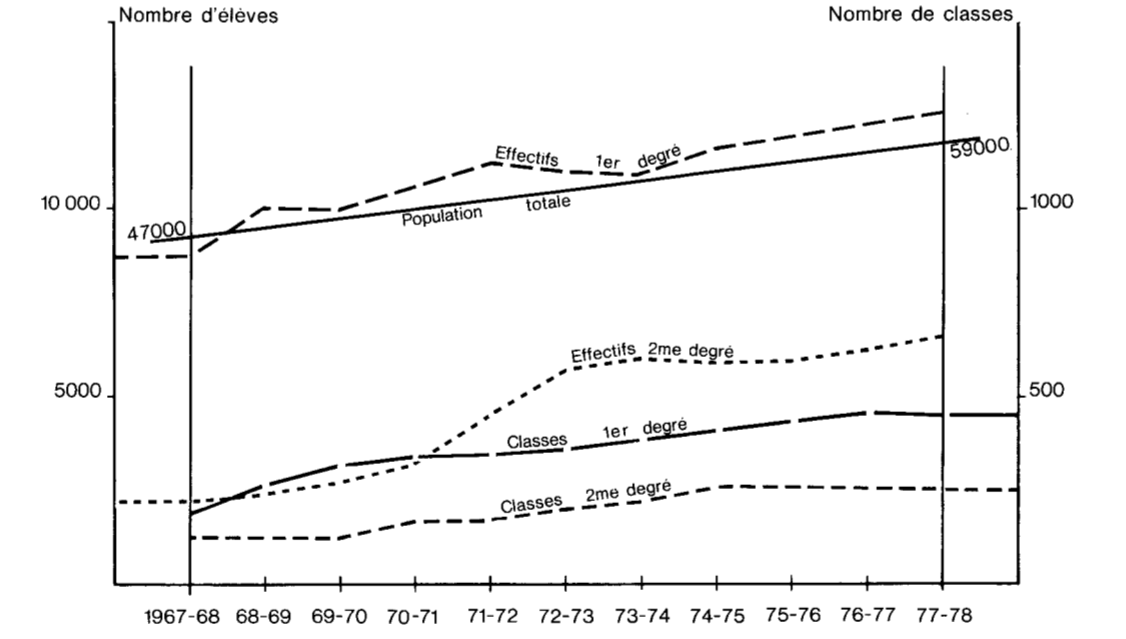


Fig. 1. - Evolution de la scolarité

3 - L’Enseignement Privé

Aux établissements de l’enseignement public s’ajoutent ceux de l’enseignement privé. Entre les mains des diverses congrégations religieuses, celui-ci est souvent lié par des contrats d’association à l’Education Nationale. L’Ecole primaire des Adventistes du 7^e jour - « La Persévérance » - (110 élèves), qui était restée indépendante, a obtenu récemment un contrat d’agrément simple. La Congrégation Saint-Joseph de Cluny dirige trois établissements : à Cayenne, l’externat Saint-Joseph (primaire et secondaire) et l’école Anne-Marie Javouhey (primaire et technique), et à Mana l’école primaire. La Société Civile et Immobilière Saint-Michel administre à Sinnamary l’école Notre-Dame. A St-Laurent l’école technique Saint-Léon a été fermée en 1973, ce qui a fait baisser notablement l’importance de l’enseignement privé par rapport au public.

4 - Les programmes

Ce sont ceux de la Métropole. Cependant les maîtres ont toute liberté pour adapter les lectures, l’instruction civique, les 10 %, les travaux pratiques de sciences naturelles ou d’histoire-géographie... au milieu local, et il semble que cela soit fait de plus en plus.

Certains critiquent sévèrement ces programmes métropolitains, mais qu’enseigner d’autre ? Le milieu guyanais est trop étroit, dans l’espace comme dans le temps, pour remplir les programmes de plusieurs années scolaires, et la Guyane vit sans aucun contact, culturel ou économique, avec ses proches voisins : Brésil, Surinam. Elle est totalement détachée du milieu Sud Américain et se tourne plutôt vers l’ensemble Antilles-Caraïbes de culture française en majorité.

Pour les ethnies de l’intérieur, Amérindiens ou Africains de Guyane, un effort très important est en cours de la part de l’Education Nationale et de l’Inspection académique pour essayer de mettre au point un enseignement adapté à ces populations. Deux points de vue sont à concilier. D’une part celui défendu avec force par les ethnologues, à savoir que ces populations ont leur culture et leur genre de vie très particuliers et respectables en eux-mêmes. Il convient alors de leur apprendre à écrire leur langue avec le français, et tout le reste de l’enseignement doit être adapté de façon à maintenir des rapports harmonieux entre générations et à préparer des contacts avec les autres communautés sur une base égalitaire. D’autre part, il est bien évident que ces populations ne peuvent pas rester éternellement à l’écart du monde moderne et que certains jeunes voudront

un jour ou l’autre y tenter leur chance. Il n’y a donc pas de raison de les tenir à l’écart d’un enseignement qui peut leur permettre de poursuivre des études comme les autres Guyanais.

Aussi a-t-on mis au point ces dernières années un enseignement spécial et créé des écoles qui répondent à ces exigences ; cependant le plus difficile dans la réalisation de cette expérience est de trouver des enseignants capables de préparer et de donner cet enseignement. On ne s’improvise pas instituteur en pleine forêt. L’Européen volontaire doit affronter les difficultés de la vie dans l’intérieur, la solitude morale, les problèmes de communication et de déplacements, la confrontation avec une culture tout à fait différente de la sienne mais qui a une valeur humaine certaine. L’idéal serait de former de jeunes Indiens et des Noirs Boni ou Saramaca, les mieux à même semble-t-il pour réaliser la synthèse nécessaire entre les deux cultures. Mais cette formation est lente, difficile.

5 - L’aide aux familles

L’aide aux familles ayant des enfants scolarisés est effectuée de plusieurs façons. Au niveau de l’enseignement primaire, des cantines ont été annexées à presque tous les établissements. Y sont inscrits un nombre considérable d’enfants (3 700 à Cayenne) dont les parents, travaillant, trouvent cette solution avantageuse. Le prix des repas est de 1,50 F pour les allocataires du régime général de la Sécurité Sociale et de 10 F pour les plus hauts revenus. Par ailleurs des goûters sont servis gratuitement dans les maternelles. La formule de la cantine n’a pas pu être étendue au second degré, faute d’équipements suffisants. Pour cette même raison, les internats sont peu nombreux ; il n’en existe que 3 en Guyane : à Cayenne, celui de la Cité scolaire de l’avenue de la République (60 lits), à Kourou (80 lits) et à St-Laurent (45 lits).

Des bourses sont très largement accordées depuis quelques années. De 150 en 1969, le nombre est passé à 2 260 en 1977 dans le secondaire long, soit sensiblement plus de la moitié des effectifs, et à près de 1 000 dans les CET, soit les trois quarts. Les sommes distribuées sont d’ailleurs inégales, en moyenne 580 F pour les premières et 800 F pour les autres, ce qui recouvre évidemment des situations sociales différentes.

Des services de ramassage scolaire ont été mis en place, notamment dans la banlieue de Cayenne, entre Macouria, Kourou, Sinnamary et Corossony, et entre Mana et St-Laurent, de même que pour la banlieue de cette ville. Le coût de cette entreprise est supporté à moitié par l’Etat et par les communes. Ce ramassage intéresse 700 enfants pour la seule commune de Cayenne.

C - Les problèmes

1 - Les débouchés

Le problème le plus grave semble être celui du manque de coordination entre l’Education Nationale et le secteur économique en pleine stagnation du moins jusqu’à ces derniers temps. Sans doute les études sont-elles sanctionnées par des diplômés dont le nombre ne cesse de croître avec des proportions de réussites fort honorables ; cependant, les élèves sortant de plus en plus nombreux des écoles du département n’ont à peu près aucune chance de trouver là un débouché, et c’est encore plus grave pour les diplômés des CET que pour ceux du lycée qui peuvent toujours espérer être engagés comme enseignant ou avoir une bourse pour continuer des études supérieures aux Antilles ou en Métropole.

2 - Inadaption de l’enseignement aux élèves

Le nombre des élèves orientés du cycle normal vers les classes de SES, l’IMP, les classes préprofessionnelles de niveau..., donne une meilleure idée de cette inadaption. A priori elle paraît être due aux méthodes d’enseignement (et non pas aux programmes) copiées sur celles de la Métropole. La plupart des enfants guyanais (surtout ceux des communes, même proches de Cayenne) parlent chez eux le créole, et sont confrontés brutalement à l’entrée en classe avec un français plus ou moins littéraire dont ils ignorent tout de la grammaire, même si le vocabulaire ordinaire leur est déjà connu.

Malgré cette carence ils sont enseignés comme si le français était leur langue maternelle. Il paraîtrait plus raisonnable d’utiliser, tout au moins dans le primaire, les méthodes d’enseignement du « français langue étrangère » (classe d’initiation au langage).

Les dépenses de personnel au titre de l’Education Nationale en Guyane (sans compter la Jeunesse et les Sports) s’élèvent à 61 millions de francs.

L’Education Nationale qui a considérablement amplifié le volume de ses activités depuis 1968 n’estime pas pour autant sa tâche achevée. De façon générale, elle voudrait améliorer la valeur de l’enseignement par la qualification de son personnel, la diminution du nombre d’élèves dans certaines classes encore trop chargées, la reconstruction de certains bâtiments trop vétustes. Elle se propose de poursuivre la scolarisation des populations dispersées le long des fleuves en créant de nouvelles écoles et, pour les inadaptés, d’essayer leur rééducation psychologique et motrice.

Enfin la formation continue a commencé à fonctionner en 1973 au profit des entreprises qui le demandent. En 1977, 9 300 heures de cours ont été dispensées à 500 personnes pour leur perfectionnement technique ou pour leur promotion sociale.

D - L’Enseignement Professionnel

Il n’est pas le fait exclusif de l’Education Nationale. Outre une école privée de secrétariat, plusieurs organismes relevant de divers ministères y prennent part.

1 - L’enseignement agricole et maritime

Il existe un Centre de Formation Professionnelle Agricole des jeunes placé sous la direction du Service de l’Agronomie et doté de la personnalité civile et de l’autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 1970.

Il fonctionne pour les jeunes gens à Suzini depuis 1967 et comporte un enseignement de 2 années. Le niveau est celui du cours élémentaire. Le nombre d’élèves oscille entre 5 et 10 (il n’y en a même pas eu en 1970). L’enseignement est donné par 3 professeurs du point de vue général et technique et par 2 moniteurs pour l’application qui se fait à la ferme annexée à ce centre (voir notice « Utilisation du sol »). Vu les faibles débouchés, on ne pose la question de l’utilité d’un tel centre. Il est loin de pouvoir s’auto-financer comme il avait été prévu et par ailleurs il n’est pas certain que les jeunes qui y sont inscrits aient vraiment une vocation agricole.

L’enseignement pour les jeunes filles est donné à Sinnamary, depuis 1970 ; le nombre d’élèves atteint la dizaine. Trois enseignants assurent la formation. L’établissement ne comporte pas d’internat - ce qui est une gêne puisque pratiquement seules les jeunes filles de Sinnamary peuvent s’y inscrire.

L’orphelinat de Montjoly fait aussi fonction de Centre d’Apprentissage Agricole (voir ci-dessus) et reçoit à ce titre quelques élèves placés par le juge d’application des peines ; ils sont encadrés par un moniteur agricole.

Il n’existe pas de formation pour adultes. En 1963 cependant un stage agro-pastoral organisé successivement par les différents centres agricoles a regroupé 8 participants pendant la durée d’une année. A l’issue de ce stage, 2 d’entre eux ont été dirigés vers l’école pratique de Tivoli en Martinique. En 1970, la CFPJA a été momentanément reconverti en centre pour adultes avec des stages sur les cultures maraîchères et vivrières, l’arboriculture fruitière, le machinisme agricole et l’élevage. D’une durée de trois semaines à un mois, ils ont été régulièrement suivis par 8 à 10 personnes pratiquant l’agriculture plutôt à mi-temps que de façon principale. L’expérience a été trop peu importante pour qu’on puisse en tirer des leçons.

Le Centre de Formation Professionnelle Maritime qui a fonctionné de 1971 à 1973 n’a pas été davantage un succès. Les élèves, une fois diplômés, ne semblaient pas avoir l’intention de continuer le métier de pêcheur et ne trouvaient pas non plus de débouchés. Actuellement, les Guyanais intéressés par la mer, au nombre de 5 environ chaque année, sont envoyés à l’école professionnelle de Beauséjour à la Trinité (Martinique) où ils peuvent suivre un enseignement très diversifié.

2 - L’école d’infirmières

Elle a été créée à Cayenne en 1949, reconnue par l’Etat depuis 1953. Elle fonctionne dans le vieil hôpital Saint-Denis où elle occupe des locaux précédemment affectés au quartier psychiatrique. Le personnel comprend, en plus de la directrice, cinq monitrices auxquelless s’ajoute le concours du corps médical de Cayenne. Le budget s’est élevé à 756 500 F en 1977 sur subventions du Ministère et du Centre Hospitalier.

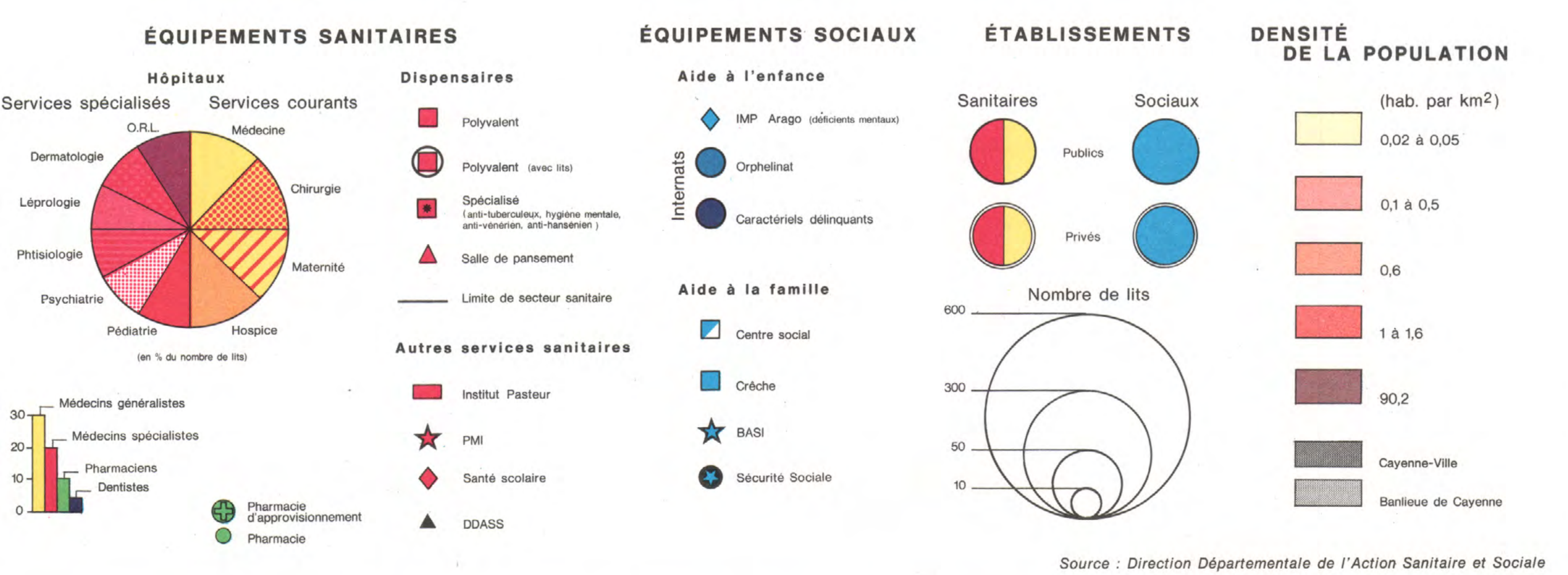
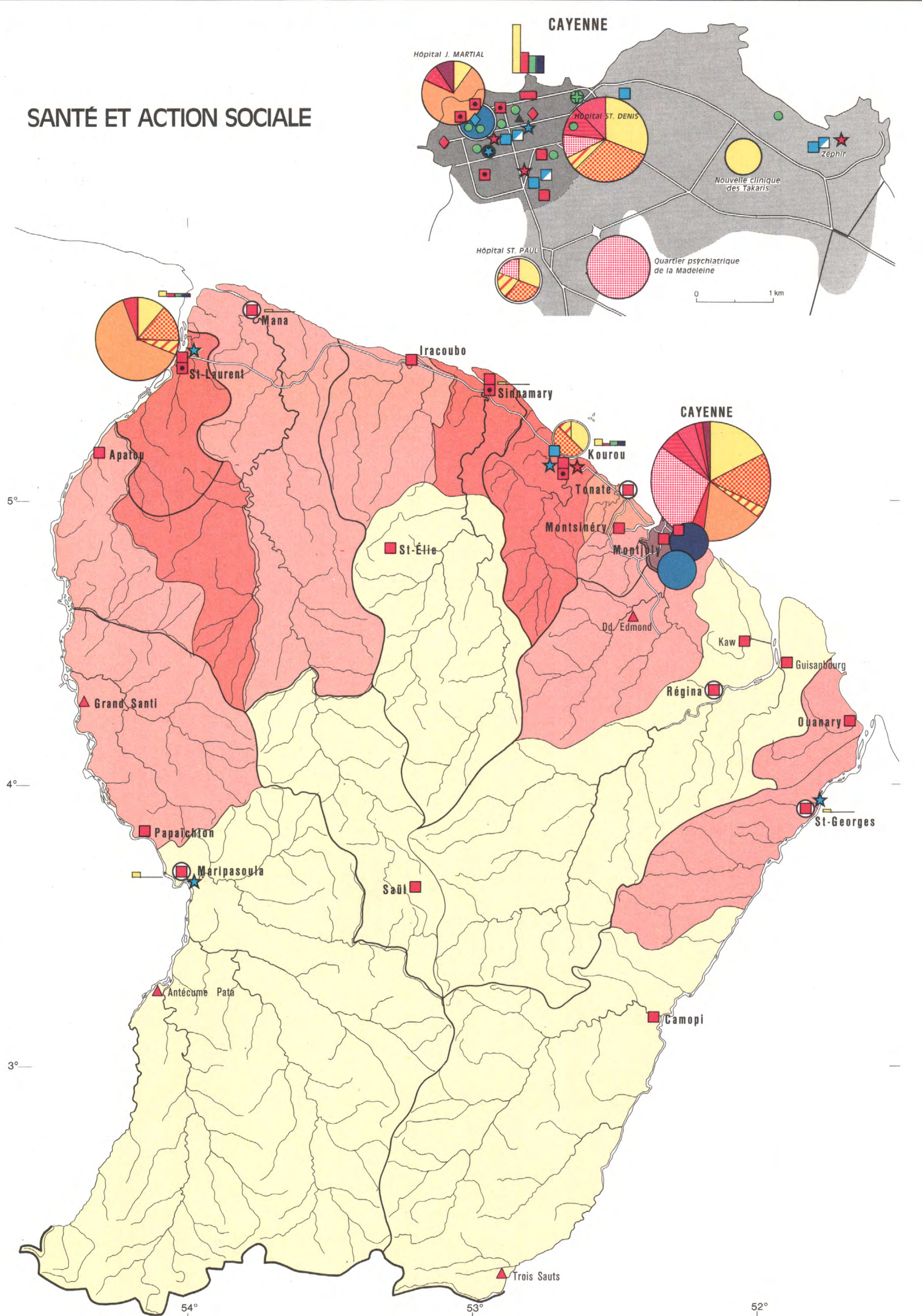
L’enseignement s’échelonne sur 3 ans depuis 1974, sans compter l’année préparatoire qui comporte aussi une section à St-Laurent. 20 à 25 élèves, issues surtout de CET Marchoux, le suivent chaque année dont les 2/3 environ sortiraient avec leur diplôme d’Etat, maintenant valable dans la communauté européenne.

L’école forme aussi des aides-soignantes et des infirmiers en psychiatrie (au nombre d’une dizaine), ainsi que des déposés aux soins des dispensaires, des auxiliaires sanitaires, des puéricultrices... en tout 130 inscrits pour l’année 1976-1977. Les anciens élèves trouvent en principe très facilement un emploi en Guyane.

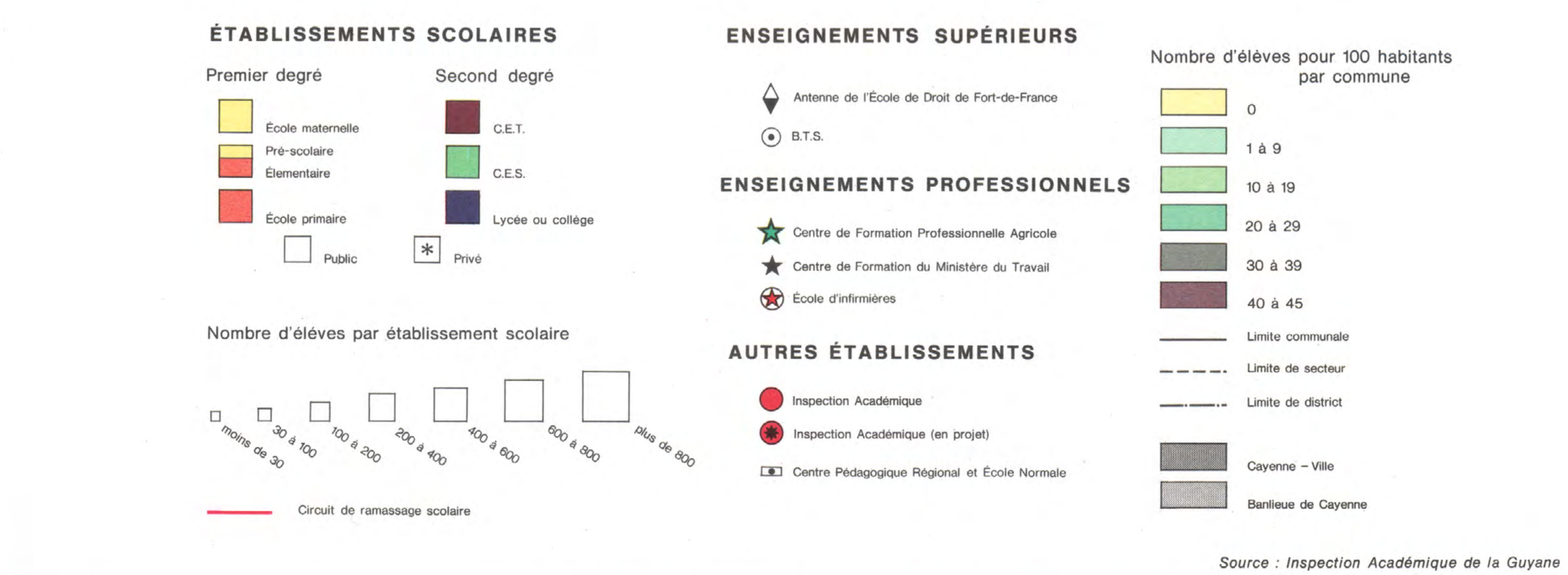
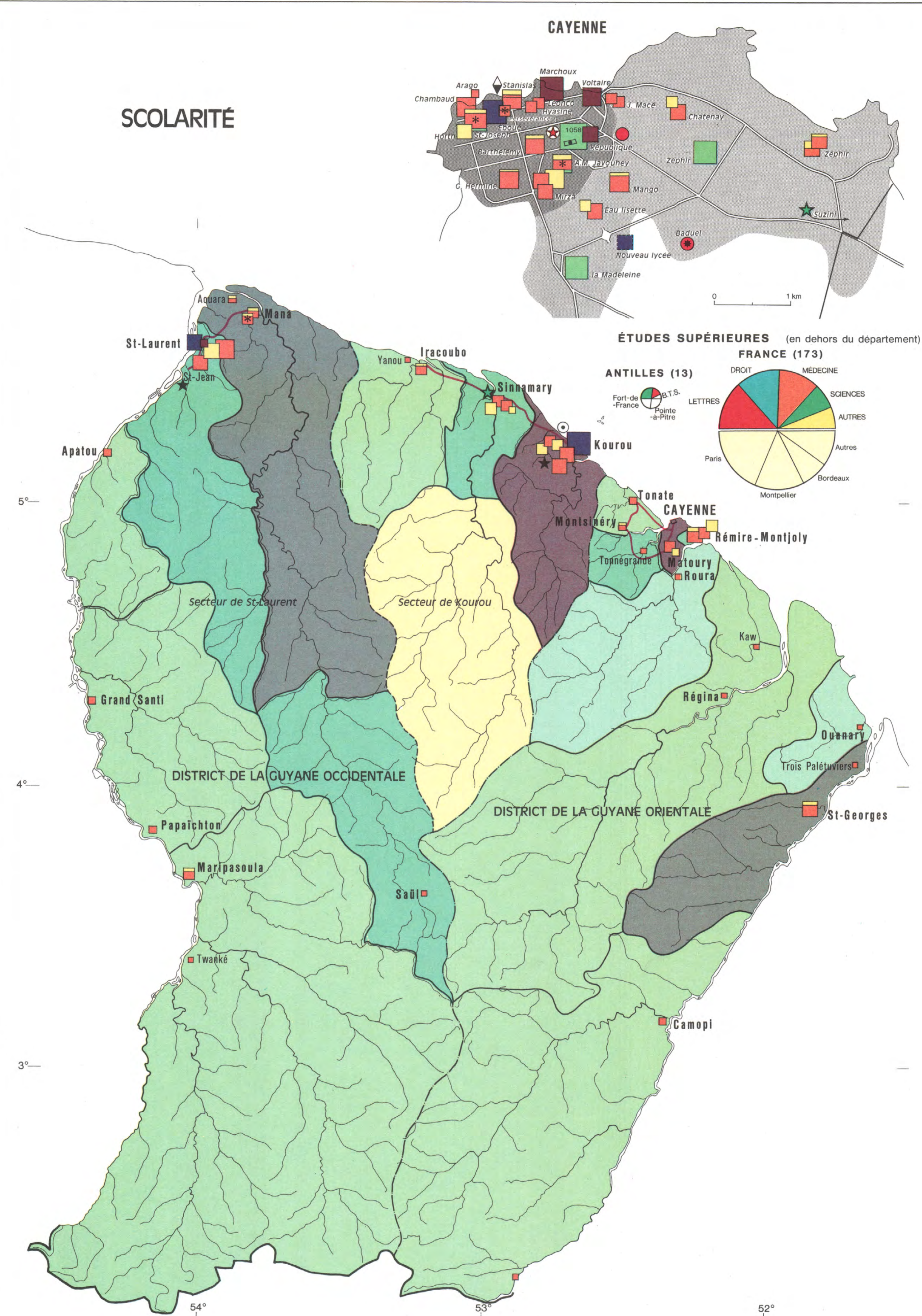
3 - La formation professionnelle des adultes

Le Ministère du Travail intervient dans la formation professionnelle des adultes pour la sélection des candidats, leur placement, le fonctionnement des Centres, le contrôle des examens et la collation des diplômes.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE



SCOLARITÉ



Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

4. LA GUYANE



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

la Guadeloupe
la Martinique

la Guyane Française

- I. LA RÉUNION
- II. LA MARTINIQUE
- III. LA GUADELOUPE
- IV. LA GUYANE**

la Réunion

réalisé au Centre d'Etudes de Géographie Tropicale du C.N.R.S. BORDEAUX-TALENCE

par l'atelier cartographique commun CEGET - ORSTOM .



avec le concours des départements de géographie des Universités d'Aix-Marseille II, de Bordeaux III, des Centres universitaires des Antilles-Guyane et de la Réunion; de l'ORSTOM pour l'Atlas de la Guyane.

comité de direction

des Atlas des Départements d'Outre-Mer

Directeur de la publication

Guy LASSERRE, Professeur à l'Université de Bordeaux III,
Directeur du Centre d'Études de Géographie Tropicale du C.N.R.S.

Conseillers Scientifiques permanents

Jean DEFOS du RAU, Professeur Honoraire à l'Université d'Aix-Marseille II
Jean-François DUPON, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille II
Marc BOYÉ, Maître-assistant à l'Université de Bordeaux III
Jean-Claude GIACOTTINO, Chargé de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)
Christian GIRAULT, Attaché de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)
Jean-Claude MAILLARD, Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux III
Jean MARIEU, Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux III

Secrétaire Générale des Atlas des Départements d'Outre-Mer

Guilène RÉAUD, Ingénieur du C.N.R.S. au Centre d'Études de Géographie Tropicale

Conseillers techniques principaux

Gilbert CABAUSSEL, Ingénieur du C.N.R.S., Biogéographe au Centre d'Études
de Géographie Tropicale
Jean MENAULT, Ingénieur du C.N.R.S., Chef du Bureau de Dessin de
l'Institut de Géographie de l'Université de Bordeaux III
Jean-Pierre VIDAL, Photographe, Chef du Service de Reprographie
du Centre d'Études de Géographie Tropicale

rédaction de l'atlas

Coordination générale

Marc BOYÉ

Guilène RÉAUD
et
Gilbert CABAUSSEL

Direction scientifique

Marc BOYÉ
Maître-Assistant à
l'Université Bordeaux III
Chef du Laboratoire
de Géomorphologie du CEGET

Gérard BRASSEUR
Directeur de
Recherche à l'ORSTOM

Patronage scientifique

Guy LASSERRE
Professeur à
l'Université Bordeaux III
Directeur du Centre
d'Études de Géographie Tropicale
du CNRS

Gilles SAUTTER
Professeur à
l'Université Paris I
Membre du Comité Technique
de Géographie de l'ORSTOM

Jean MENAULT
Ingénieur du CNRS
Chef du bureau de dessin de l'Institut de Géographie
de l'Université Bordeaux III

Équipe de rédaction

ABONNENC Émile	Ingénieur de l'ORSTOM, en retraite.	CONDAMIN Michel	Docteur de l'Université de Paris, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	LE PONT François	Technicien (supérieur) de l'ORSTOM.
BELLOT Jean-Marc	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST, Université de Bordeaux III.	DECOUDRAS Pierre-Marie	Docteur en Géographie, Assistant à l'Université Jean-Bedel BOKASSA, Bangui (Empire Centrafricain).	MONSORO Alain	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
BELLOT-COUDERC Béatrice	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	DEGALLIER Nicolas	Diplômé d'Études Approfondies de Biologie, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	MOREAU Jean-Michel	Architecte des bâtiments de France, Directeur de l'Association Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane.
BERNARD Danièle	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	DEMOLLIENS Henri	Conseiller de la Jeunesse et des Sports ; Cayenne.	OTHILY Arthur	Maître de Recherche à l'ORSTOM.
BLANCANEUX Philippe	Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	DIGOUTTE Jean-Pierre	Docteur en Médecine, ancien Directeur de l'Institut Pasteur de Cayenne.	PAJOT François-Xavier	Docteur ès Sciences, Maître de Recherche principal à l'ORSTOM.
BOYÉ Marc	Maître-Assistant à l'Université Bordeaux III, Responsable du Laboratoire de Géomorphologie du CEGET.	FAUQUENOY SAINT JACQUES Marguerite	Professeur associée à l'Université Simon Fraser, Burnaby (Canada).	PAPY Geneviève	Diplômée d'Études Approfondies d'Océanographie, Physicienne au CEGET.
BRASSEUR Gérard	Directeur de Recherche à l'ORSTOM.	FLEURY Marie-France	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST.	PERROT Yannick	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
CABAUSSEL Gilbert	Ingénieur du CNRS, Biogéographe au CEGET.	GRANVILLE Jean-Jacques de	Docteur ès Sciences, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	PETIN Gérard	Ingénieur au Département des Études Minières, BRGM ; La Source.
CALMONT André	Docteur en Géographie, Professeur au Collège Zéphyr ; Cayenne.	GRENAND Françoise	Attaché de Recherche au CNRS.	PRADINAUD Roger	Docteur en Médecine, Dermatologue ; Cayenne.
CALMONT Régine	Maître en Géographie, Professeur au Collège Madeleine ; Cayenne.	GRENAND Pierre	Diplômé de l'EHESS, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	PRÉ-AYMARD Pascal	Géographe, Certifié de Cartographie, Université de Bordeaux III.
CAROFF Danièle	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	GAZEL Marc	Ingénieur du GREF, Adjoint au Directeur régional de l'ONF pour la Guyane.	RADAMONTHE Adèle	Centre ORSTOM ; Cayenne.
CHARDON Jean-Pierre	Maître-Assistant au Centre Universitaire Antilles-Guyane ; Martinique.	HAXAIRE Claudie	Botaniste, Faculté de Montpellier.	RÉAUD Guilène	Ingénieur du CNRS, Géographe au CEGET.
CHARDONNAUD Monique	Maître en Géographie, Professeur au Lycée de Barbezieux.	HOEPPFNER Laurence	Ancien professeur au CES Zéphyr, à Cayenne.	ROBO Rodolphe	Directeur du Service Culturel Départemental de la Guyane.
CHEUNG Hung-Ning	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	HOEPPFNER Michel	Ingénieur ENSEIH, Toulouse, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	RODIER Jean	Président du Comité Technique d'Hydrologie de l'ORSTOM, Ingénieur chef de l'EDF.
CHOUBERT Boris	Géologue, Directeur de Recherche honoraire au CNRS, ancien Directeur de l'Institut Français d'Amérique Tropicale (Centre ORSTOM de Cayenne).	JOLIVET Marie-José	Docteur en Sociologie, Maître de Recherche à l'ORSTOM.	ROSSIGNOL Martial	Docteur ès Sciences, Directeur de Recherche à l'ORSTOM.
CLÉMENT Jean	Chef de division des inventaires du CTFT ; Nogent-sur-Marne.	Dr. LAC	Directeur de la DDASS ; Cayenne.	SEURIN Maggy	Ingénieur du CNRS, Géologue au CEGET.
		LÉGER Nicole	Professeur à la Faculté de Pharmacie, Paris.	TURENNE Jean-François	Docteur ès Sciences, Ingénieur agronome INA, Maître de Recherche à l'ORSTOM.